Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260331-DB_260331_01-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 23
Votant·es : 23
Procurations : 0

Convocation du Conseil Municipal en date du : 25/03/2026

Affichage en date du : 25/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents.

Secrétaire de séance : Julie CLOAREC

DB_260331-01 Organisation municipale et détermination des commissions communales

Rapporteur : M. Guillaume ROBIC

Vu l'élection du Maire et celle des Adjoint·es en date du 22 mars 2026,
Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la création de commissions municipales.

Une délégation sera confiée par M. le Maire à chacun·e des adjoint·es élu·es par l'Assemblée.
M. Le Maire entend confier une délégation spéciale à 6 conseillers ou conseillères.
Ils et elles auront la qualité de « conseiller ou conseillère délégué·e » sur des missions spécifiques.

M. Le Maire présente le détail de l'organisation municipale. Il précise notamment les délégations qu'il confie aux 6 adjoint·es ainsi qu'à 6 autres membres du Conseil municipal.

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des commissions permanentes. Le code réserve à ces commissions un rôle consultatif.

M. Le Maire propose à l'Assemblée la création des trois commissions communales permanentes co-présidées par deux Adjoint·es.

Il est proposé que chaque commission soit composée de 8 membres titulaires et de 3 membres suppléant·es. Afin de permettre une représentation proportionnelle des deux groupes composant le conseil municipal, la répartition est prévue ainsi :

- pour la majorité municipale : 7 titulaires et 2 suppléant·es
- pour le groupe issu de la liste « Tous pour Rostrenen » : 1 titulaire et 1 suppléant·e

Chaque groupe ayant proposé, la répartition de ses membres au sein de ces trois commissions :

COMMISSION 1 : Affaires générales & techniques, finances & aménagement du territoire

COMMISSION 2 : Cohésion, générations, citoyenneté & solidarités

COMMISSION 3 : Vie associative, commerçante, animations & tourisme

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De créer les commissions communales permanentes proposées**
- **D'adopter la composition des commissions**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260331-DB_260331_01-DE

	COMMISSION 1 : Affaires générales & techniques, finances & aménagement du territoire		COMMISSION 2 : Cohésion, générations, citoyenneté & solidarités		COMMISSION 3 : Vie associative & commerçante, animations & tourisme		
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM	
Co-Président·e	CLOAREC	JULIE	SIEZA	MARIE	LORIOT LE GUILLOU	VÉRONIQUE	Majorité
Co-Président·e	BOUCHEZ	GUY	MOUGEOT	JEAN-PIERRE	LE COZ	GWENDAL	Majorité
Membre titulaire	FLOHIC	LOUIS	LE GARLANTEZEC	HERMINE	FLAGEUL	JEANNOT	Majorité
Membre titulaire	BROUARD	CYRIL	RICHARD	GWENAELLE	MORZEDEC	CHRISTIAN	Majorité
Membre titulaire	JAGU	CHRISTOPHE	LUCAS	SANDRINE	RETAIL	AXEL	Majorité
Membre titulaire	LEBEUL	ANNE-LAURE	DUMAS	DELPHINE	TALEC	ROZENN	Majorité
Membre titulaire	RICHARD	GWENAELLE	FLAGEUL	JEANNOT	MAZIERE	LOUISE	Majorité
Membre titulaire	LE CAROFF	NICOLAS	VERGER	STEPHANIE	LEFRESNE	CECILE	Tous pour Rostrene
Membre suppléant·e	*MORZEDEC*	*CHRISTIAN*	*CLOAREC*	*JULIE*	*CLOAREC*	*JULIE*	Majorité
Membre suppléant·e	*LORIOT LE GUILLOU*	*VERONIQUE*	*BROUARD*	*CYRIL*	*SIEZA*	*MARIE*	Majorité
Membre suppléant·e	*VERGER*	*STEPHANIE*	*LEFRESNE*	*CECILE*	*LE CAROFF*	*NICOLAS*	Tous pour Rostrene

Pour extrait conforme,
Le 01/04/2026

Le ou la secrétaire de séance
Julie CLOAREC

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN ★ CÔTES D'ARMOR ★